

Déclaration de la CFDT Fonctions publiques – vendredi 21 décembre 2018

Monsieur le ministre,

Nous répondons aujourd'hui à une invitation ô combien attendue par les agents publics, fonctionnaires et contractuels, dont les problèmes de pouvoir d'achat ne sont pas moins importants que ceux du reste de la population, vous n'en ignorez rien.

Avant d'en venir à l'objet de cette réunion, je me permettrai de reprendre une toute petite partie des mots de Laurent Berger devant le président de la République le 10 décembre dernier, parce qu'il nous semble que la situation de crise que nous traversons est profonde et qu'elle appelle autre chose que le refrain de la baisse des impôts financée par la baisse des dépenses publiques : « Croire qu'on peut acheter la paix sociale à coups de baisses d'impôt, c'est de nouveau renoncer au projet collectif. Ce serait une grave erreur. L'enjeu est social au sens le plus noble du mot : qu'est ce qui nous fait vivre ensemble ? qu'est-ce qui nous unit ? qu'est-ce qui nous inscrit dans un projet collectif dans cette période de profondes mutations (économiques, écologiques, géopolitiques, démographiques) qui inquiètent nombre de travailleurs et citoyens ? ».

Je me permets d'ajouter que faute de justice et de perspectives, ces inquiétudes nourrissent les discours populistes.

Parmi les mesures qui figurent dans le projet de loi présenté ce mercredi en Conseil des ministres, nous avons bien noté que les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique étaient concernés par deux mesures :

- **La revalorisation de la prime d'activité.** Cette mesure permettra une augmentation significative des revenus pour plusieurs millions de personnes dès le 5 février. Néanmoins, pour la CFDT, cette mesure - aux effets réels pour les personnes concernées - ne responsabilise pas du tout les employeurs sur la non revalorisation des salaires et sur la nécessaire négociation sur les rémunérations. Nous avons bien noté la volonté du Gouvernement de lutter contre le taux important de non-recours. Il est absolument indispensable que tous les employeurs prennent leur part dans l'information due aux agents sur leurs droits.
- **La défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires.** La CFDT reconnaît que cette mesure a un impact positif sur le pouvoir d'achat. Mais sur le seul pouvoir d'achat des agents qui font des heures supplémentaires et à qui elles sont payées. Or une part importante, pour ne pas dire majoritaire, des fonctionnaires et agents publics ne bénéficient pas d'un décompte horaire de leur temps de travail supplémentaire mais d'une forme de forfaitisation qui les exclut de fait de cette mesure. Par ailleurs, en termes de justice sociale et fiscale, vous conviendrez qu'une telle disposition nous laisse inquiets sur ses conséquences. Si cette mesure – déjà utilisée par le passé – peut à court terme bénéficier au pouvoir d'achat de certains, la CFDT n'y a jamais été favorable. Compte tenu du chômage qui ne recule que trop lentement et trop faiblement, et du recours massif aux contrats, l'encouragement aux heures supplémentaires est un signal contreproductif pour l'emploi de qualité. Et c'est une erreur que d'imaginer que le recours aux heures supplémentaires masquera les effets

des suppressions de postes, tant en matière de qualité de vie au travail pour les agents qu'en niveau de qualité de services pour les usagers.

De plus l'exonération sociale (comme pour la prime exceptionnelle) fragilise le financement de la protection sociale.

Mais venons-en au sujet qui fâche : la fameuse **prime exceptionnelle**. Qu'un Gouvernement incite les entreprises à verser une prime exceptionnelle, pourquoi pas. Mais que dans le même temps, il s'en exonère pour ses propres agents ne peut que choquer. D'ailleurs certains employeurs publics ont déjà annoncé qu'ils verseraient une prime à leurs agents. Nous avons bien compris qu'il s'agirait d'une sorte de bonus annuel, non-défiscalisé. Mais, même sous cette forme, il s'agit d'une juste reconnaissance de notre travail au service de la sécurité, de la solidarité et de la cohésion sociale, toutes missions dont l'actualité nous rappelle qu'elles devraient être au cœur des préoccupations politiques, bien plus que la rigueur budgétaire à laquelle on a oublié de donner un sens.

Pour autant, soyons réalistes : cette prime exceptionnelle n'a qu'un impact limité dans le temps.

Toutes ces mesures d'urgence, vous l'aurez compris, ne peuvent en rien constituer aux yeux de la CFDT, une politique de rémunérations valorisante, en reconnaissant le travail, les montées en compétences, en donnant du dynamisme aux carrières. PPCR a clairement été conçu comme étant un protocole global qui concevait des grilles dynamiques grâce à des mesures générales. En l'absence de celles-ci, on voit déjà les premiers indices du C1 rattrapés inexorablement et rapidement par la hausse du Smic (en 2019, compte tenu de PPCR, si aucune mesure générale n'est prise, et si nos calculs sont exacts, nous ne serons plus qu'à 0,42% au-dessus du Smic).

Alors aujourd'hui, Monsieur le Ministre, la réponse que nous attendons (au-delà de celle sur la prime exceptionnelle) est que vous annonciez pour le début de l'année 2019 l'ouverture d'une négociation, y compris pluri-annuelle, sur les sujets relatifs à l'amélioration du pouvoir d'achat.

Cette négociation devra aborder toutes les questions sans tabou, parmi lesquelles celles de l'engagement -toujours non tenu- relatif à l'augmentation du pouvoir d'achat des agents publics. Pour la CFDT, cette augmentation doit passer par des mesures générales (augmentation de la valeur du point et attribution de points). Mais il devra aussi être question de la suppression du jour de carence, de la pérennisation de l'ICCSG, et enfin de la participation financière des employeurs publics à la protection complémentaire en santé et prévoyance. La CFDT revendique que cette participation atteigne au moins 50% et bénéficie à tous les agents quel que soit leur statut.

Nous attendons du Gouvernement qu'il entende ces revendications et y réponde dans le cadre d'un dialogue social dont l'apaisement passe par une écoute attentive et respectueuse des organisations représentatives des agents.

Mylène JACQUOT, Secrétaire générale CFDT Fonctions publiques